» Chez nous, sans betteraves, la culture est presque impossible. Quand la betterave allait bien, le cultivateur, avec ses betteraves, payait ses allocations, payait ses engrais, etc. La betterave, c'est la fortune de notre arrondissement. Dans le pays de Saint-Pol on met moins de betteraves que chez nous et l'on est encore plus pauvre que nous. Si on faisait de l'alcool avec la betterave au lieu de le faire avec du maïs, on pourrait planter bien des champs, avoir bien des pulpes, et, par conséquent, engraisser du bétail, car, on l'a dit, le bétail, c'est la fortune du cultivateur. »

Le crime de S[illegible]. — La gendarmerie vient de procéder à l'arrestation du coupable, le sieur Pierre-Joseph Loubel, 30 ans, né à Denain, ouvrier mineur, à Sallau. La victime, qui est en piteux état, se nomme Emile Rohart, 49 ans, mineur, demeurant à Lens chez Mme Sidonie Duriez. La cause du crime n'est pas encore connue au juste, mais on sait que Rohart avait assisté, en compagnie de plusieurs autres mineurs de Sallau, à un dîner donné par Loubel à l'occasion du baptême de son dernier enfant. La fête se prolongea jusqu'à une heure très avancée de la nuit et la plupart des convives se trouvaient dans un état voisin de l'ivresse. Rohart, qui avait bu comme les autres, eut le malheur, paraît-il, de laisser tomber un vase qu'il tenait à la main. Le maître de la maison, Loubel, entra immédiatement en fureur, se rua sur son invité, le terrassa et lui porta de nombreux coups sur tout le corps et particulièrement à la tête. Quelques convives jugèrent prudent de s'esquiver, mais il paraît que d'autres frappèrent, en même temps que Loubel, la victime étendue sans connaissance. Que s'est-il passé ensuite?... Vers 6 heures du matin, on a retrouvé l'infortuné Rohart, au milieu d'un champ, à 150 mètres de la maison de Loubel. Il se plaignait faiblement et respirait à peine. Tout son corps n'était qu'une plaie. Transporté dans une maison située à quelque distance, il fut plus d'une heure avant de pouvoir prononcer une parole. Rohart a été transporté à l'hôpital de Lens, son état inspire de vives inquiétudes. Quant à Loubel, il est actuellement à la prison de Béthune. Il paraît qu'on va procéder à de nouvelles arrestations.

Mametz. — Un accident bien grave et bien terrible vient de se passer au Hameau de Crecques, commune de Mametz. Les époux Wacquez avaient acheté un cheval assez âgé à un marchand des environs. Cet animal, malheureusement, était atteint de la morve et les époux Wacquez ont aujourd'hui la même maladie ; il est pénible de voir les souffrances de cette famille. — Les enfants ont dû quitter le toit paternel, personne n'ose soigner ces malheureux par crainte de la contagion. On craint un triste dénouement.

AISNE

Le drame de Crépy. — Un drame affreux s'est passé à Crépy-en-Laonnois (Aisne), vendredi dernier, vers huit heures du soir. Mlle Angélique Houel, âgée de soixante-douze ans, buraliste, était assise à son comptoir, quand un sieur Léon C..., âgé de dix-neuf ans, né à Laon, et travaillant chez un boucher de Crépy, est entré dans le débit ; aussitôt après son entrée, il a refermé la porte derrière lui et, en gardant un silence absolu, il s'est jeté sur la buraliste comme un furieux, lui a donné des coups de poing sur la tête et la figure, puis la saisissant par le cou et les épaules, l'a entraînée dans le milieu de la pièce, et l'a renversée sur la cuisinière allumée. Il s'est emparé ensuite d'un pied de la cuisinière qui avait été brisé, et a frappé sa victime de toutes ses forces sur la tête avec le petit bout de ce pied. C... cherchait à étrangler la demoiselle Houel en lui serrant le cou de la main gauche et en lui enfonçant le pouce dans la gorge.

Il avait mis les deux genoux sur la poitrine de la malheureuse buraliste et avait déjà saisi un couteau, quand celle-ci y porta instinctivement la main et [illegible] dit même une entaille au petit doigt.

Heureusement, aux cris de la victime qui luttait depuis une dizaine de minutes avec énergie contre son agresseur, et en entendant le bruit d'une vitre cassée, quelqu'un accourut, prévint d'autres personnes, en pénétra dans l'intérieur et là on reconnut avec étonnement le sieur C... qui avait abandonné sa victime en entendant ouvrir brusquement la porte. Tel est le récit de Mlle Houel, et on ne s'explique pas les mobiles de ce crime que son auteur voudrait présenter comme une dispute et une rixe, tandis que sa victime prétend qu'il voulait la tuer pour la voler. Si l'on en croit les assertions de C..., il aurait pénétré dans le débit et demandé un paquet de tabac de 0,50 cent. N'ayant pas d'argent pour le payer, il se serait vu retirer ce paquet par la buraliste. Alors il se serait fâché et aurait engagé une lutte avec celle-ci.

On sait le reste. C... a été arrêté et conduit à la prison de Laon. Le bruit court que Mlle Houel a succombé à ses blessures, malgré les soins qui lui ont été prodigués. L'enquête continue.

Etat-civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 13 janvier. — Paul Terryn, rue Gay-Lussac, 8. — Zélie Caster, rue de Denain, cour Boudry, 4. — Gaston Allaeys, rue du Vallon, maisons Chevalier, 9. — Romanie Lernou, rue de la Guinguette, 132. — Séraphin Ponthieu, rue Jacquart, 13. — Claire Lecoustre, quai de Dunkerque, dans un bateau en station. — Gabrielle Bettremieux, rue des Fossés, 15. — Maria Mispreuux, chemin de Couteaux, maisons Verghote, 6. — Fortuné Tilleul, rue du Grand-Chemin, 93. — Alphonse Fauwels, à l'Hôtel-Dieu. — Joséphine Villette, rue Carihem, maisons Emile Tiry. — Charlotte Masquelier, rue du Tilleul, 23. — Louise Wullems, rue de Beaurewaert, 106. — Marcel Delebois, rue des Champs, 48. — Jeanne Lacroix, rue de la Guinguette, cour Tiberghien, 12. — Sophie Glorieux, rue des Trois-Ponts, maisons Watteau. — Célestine Vanslembrouck, rue du Pile, cour Bonte, 1.

Déclarations de décès du 13 janvier. — Céline Vanrasemdonck, 2 ans, rue d'Italie, 27. — Emile Tillière, 24 ans, aiguiseur de cardes, rue du Chemin-de-Fer, 107.

Etat-Civil de Tourcoing. — Déclarations de naissances du 11 janvier. — Charles Rocq, à la Croix-Rouge. — Louis Deconninckx, aux Trois-Fleures. — Jean Luypaert, à la Marlière. — Kléber Desreux, à la Blanche-Porte. — Laure Boutry, rue Fin de la Guerre. — Louise Clément, rue du Château. — Marie Houpline, rue Blanche-Porte. — Laure Dubois, à l'Epinette. — Alice Ligre, rue Desurmont.

Du 12 janvier. — Séraphin Spitael, rue du Brun-Pain. — Paul Duvilier, rue Derveaux.

Déclarations de décès du 11 janvier. — Reine Destombes, 74 ans, rentière, place Charles-Roussel. — Léopold Sacens, 6 jours, rue de Menin.

Du 12 janvier. — Maurice Henne, 2 mois, aux Phalempins. — Augustine Duforest, 59 ans, sans profession, rue de la Cloche. — Marie Willecomme, 3 jours aux Phalempins. — Charles Grimonprez, 7 mois, rue de la Latte. — Catherine Lepers, 66 ans, sans profession, rue Bus. — Juliette Clasee, 60 ans, rentière, rue Nationale. — Rosalie Vandecbeken, 81 ans, sans profession, au Blanc-Seau. — Louis Duquesne, 35 ans, employé de commerce, rue des Poutrains. — Malvina Haves, 1 mois 25 jours, rue Saint-Roch.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DE BECKER-FONTENELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Jules DE BECKER, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1885, à l'âge de 6 semaines, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le jeudi 15 courant, à 3 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 142.

Vous êtes priés d'assister aux Obits que feront célébrer en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Joseph LEPOUTRE, veuve de Monsieur Edmond DELERUE, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1884, dans sa 71e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise; vendredi 16 courant, à 7 heures, la confrérie du Saint-Sacrement; à 7 heures 1/2, la confrérie des Fidèles-Trépassés. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le jeudi 15 janvier 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Emile LEZY, décédé à Wattrelos, le 11 janvier 1883, à l'âge de 13 ans et 4 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 15 janvier 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Zoé-Stéphanie PIECQ, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1884, dans sa 5e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Tournai. — Nous recevons de notre correspondant particulier les télégrammes suivants :

11 h. 39 matin.

Un cordonnier, nommé Deleby, demeurant rue Blandinoise, vient de se pendre dans un réduit à charbon. Depuis longtemps, ce malheureux paraissait avoir perdu la raison.

2 h. 28 du soir. — Un terrible accident est arrivé ce matin à la gare de Tournai ; un facteur, attaché à la station de Rumes, attendait le train d'Orchies qui part à cinq heures ; en traversant la voie, il a été atteint par la locomotive du train de Lille à Bruxelles. La mort a été instantanée.

La Chambre. — Pour une séance de rentrée, la journée parlementaire a été assez bien remplie. On sait que plusieurs interpellations chargeaient l'ordre du jour de la Chambre : elle en a entendu trois mardi, de façon à pouvoir aborder aujourd'hui le budget du ministère de la guerre.

La séance n'a présenté qu'un médiocre intérêt. M. Rolin a fait un *four complet* avec son interpellation dirigée contre un bourgmestre limbourgeois coupable d'avoir ordonné une inhumation dans un cimetière que l'interpellant, alors ministre de l'intérieur, avait fait fermer.

Bruxelles. — La Société centrale d'agriculture a voté une seconde fois dans sa séance d'hier, par 18 voix contre 7 et 5 abstentions, la proposition tendant à réclamer l'établissement d'un droit sur le grain étranger, abandonnant la fixation de ce droit à l'appréciation des Chambres.

C'est M. Dumont qui déposera jeudi prochain à la Chambre la proposition de loi relative au droit d'entrée sur les blés étrangers.

— Les anarchistes bruxellois se disposent à tenir une grande réunion, au mois de mars, à la salle du Navalorama. Les convocations sont déjà lancées. On compte à Bruxelles un grand nombre d'anarchistes ; près de 2,000.

— La juiverie fait ici de grands efforts en faveur de l'*Indépendance belge*.

Ce journal, qui eut jadis tant d'importance était tombé à rien, quand il fut racheté l'année dernière au prix de deux cent mille francs. Il avait gardé à peine quelques centaines d'abonnés.

Les sacrifices qu'on fait en sa faveur, mécontentent beaucoup les autres organes libéraux.

Un bourgmestre populaire.. — Comme nous l'avons dit hier, M. le bourgmestre Visart, accompagné de Mme Visart, a fait lundi sa rentrée à Bruges.

A trois heures, le cortège, formé de 112 sociétés, défile devant la maison du bourgmestre. M. Visart est à sa fenêtre avec Madame Visart. Ils sont vivement acclamés par tous les groupes.

M. l'échevin Fonteyne, président, adresse la bienvenue au premier magistrat de la ville et à sa digne compagne. Dans un discours éloquent, il rappelle que M. Visart, représentant depuis vingt ans de l'arrondissement de Bruges, a déjà consacré neuf ans aux affaires de la cité, qui a trouvé en lui un administrateur zélé, habile, aimé de tous et profondément dévoué à la prospérité de ses concitoyens.

L'orateur paie un tribut d'hommages à madame Visart, dont les qualités de cœur égalent la noblesse.

En terminant, M. l'échevin offre à Mme Visart un riche coffret, contenant une pièce de dentelle brugeoise de toute beauté, ainsi qu'un album où sont inscrits les noms des 112 sociétés qui ont pris part à la réception.

Frasnes. — On écrit de Frasnes à l'*Etoile* :

« Les environs de Frasnes se signalent depuis quelque temps par des crimes sauvages, froidement accomplis au milieu d'une population muette, effrayée ou, chose triste à dire, sympathique aux criminels.

» Avant-hier, vous le savez, le parquet de Tournai s'est rendu à Everbecq, où, le jour des Rois, un gredin a tiré par la fenêtre sur une jeune fille de quatorze ans. Le crime a été commis le soir : la jeune fille est pauvre et jolie. On ignore le coupable. Le parquet de Tournai obtient difficilement des renseignements. Partout ailleurs, d'honnêtes gens, organes de la conscience publique, traient à la justice, seconderaient ses recherches, lui communiqueraient leurs soupçons, lui fourniraient des renseignements, et lui désigneraient les criminels.

» Ici, rien de tout cela : le parquet est accueilli avec silence et réserve, mais avec défiance, tardivement prévenu presque toujours. La police locale et administrative est nulle.

» Il y a des fusils dans presque toutes les maisons. Les braconniers se réunissent en bandes audacieuses qui ne tolèrent pas qu'on les dérange dans leurs opérations, qui menacent, effraient, et au besoin fusillent les gardes.

» On s'habitue peu à peu à ces violences. Personne n'ose dénoncer parce que chacun craint les représailles ou la vengeance des malfaiteurs.

» L'esprit public se pervertit et, à quelques lieues de nos villes, on trouve des mœurs sauvages qu'on soupçonne à peine.

» La justice devient impuissante.

» Les crimes se multiplient et restent impunis.

» Hier encore, le parquet s'est rendu dans ces parages, a parcouru diverses communes, fouillé plusieurs maisons suspectes, interrogé de nombreux témoins sans grand résultat.

» Si un homme de ce pays est condamné à quelques mois de prison, la plupart des habitants lui donnent asile et la gendarmerie, que bien peu de gens secondent et renseignent, a souvent fort à faire pour l'arrêter.

» Il y a des mesures à prendre ; dût-on augmenter la gendarmerie, organiser des patrouilles et envoyer là des agents extraordinaires. Malheureusement, la présence d'un étranger suffit pour rendre les paysans muets. »

Mouscron. — Les élèves du collège St-Joseph donneront, dimanche 18 janvier, à 4 heures 1/2, au cercle catholique, un concert de charité, au profit des familles pauvres patronnées par la conférence de St-Vincent de Paul. On interprétera une charmante opérette : *Les Petits Pages*, et une comédie intitulée : *Le Mort en vie*. Il y aura des intermèdes nombreux et variés.

Tournai. — Par arrêté royal du 9 janvier 1885, la garde civique de Tournai (infanterie et corps spéciaux) est dissoute.

Dour. — Un cadavre de femme a été découvert dans une oseraie, sur le territoire de Dour, entre le bois de Saint-Ghislain et le puits Saint-Charles.

Blankenberghe. — On écrit de Blankenberghe, 11 janvier :

« Il fait un temps affreux sur la côte. Plusieurs chaloupes d'Ostende ont voulu se réfugier dans notre port. Une seule a pu y entrer; les autres ont dû reprendre le large. La chaloupe n° 21, armateur De Meulenaere, patron Bousse, manque depuis samedi. On n'a pas de ses nouvelles malgré les télégrammes lancés dans toutes les directions par notre administration communale. On est dans l'inquiétude sur son sort, parce que nos marins rentrent toujours le samedi.

» *P.-S.* — Une dépêche annonce que la chaloupe que l'on croyait perdue, a atterri à Hoogplaat, près de Breskens (Hollande). L'équipage a beaucoup souffert, mais pas un homme ne manque à bord. »

LE PÈRE MORIN

Le drame de Mme Hugues ayant introduit un nouveau droit en France, tout ce qui s'y rattache a un intérêt spécial.

Voici ce que le *Petit Moniteur* nous rapporte d'une conversation avec le père de Morin :

M. Morin est doué d'une intelligence très vive, d'un jugement très sain.

Avant tout, M. Morin nous répond au reproche qu'on lui a fait de n'avoir pas réclamé le corps de son fils :

— Mon pauvre François est mort un lundi, nous dit-il, et c'est le jeudi seulement que le maire de la commune où je réside m'a communiqué la lettre de décès.

— Et quel est le nom de la commune où vous habitez ?

— La commune où j'habite s'appelle Compaine. C'est une petite localité de l'arrondissement d'Issoire. Nous y sommes honorablement connus. Depuis de longues années, les maires sont choisis dans ma famille. Le maire actuel, M. Tartière, a épousé une Morin.

— Vous avez du bien dans le pays ?

— J'en ai beaucoup perdu et je suis obligé de travailler chez les autres.

— Vous êtes veuf ?

— Oui, depuis 1862. A cette époque, la mère de François est morte. Il y a cinq ans, j'ai épousé une autre femme. J'en ai eu quatre enfants.

— Et combien vous reste-t-il d'enfants ?

— Sept dont deux filles : l'une a vingt-deux ans, l'autre sept ans. Tous mes enfants travaillent dans des fermes, et ils sont tous *braves*. François seul était devenu un monsieur.

— Quand il était petit, était-il un bon sujet ?

— Oh ! pour ça, oui ; mais il était trop faible. Il a laissé de bons souvenirs partout dans le pays. Il avait d'abord travaillé chez M. Charles, avoué, puis chez le notaire, M. Pascal. Il était parti pour répondre à l'appel du service militaire. C'est après avoir fait son temps qu'il s'est rendu à Paris.

— Vous écrivait-il souvent ?

— Quelquefois, mais sans me dire ce qu'il faisait.

— Et vous adressait-il des demandes d'argent.

— Oh ! non, au contraire ! Quand il a touché l'héritage de sa mère, il m'a envoyé 600 francs, plus le paletot que je porte sous ma blouse. Il a donné aussi un costume à sa sœur.

— Comment avez-vous connu son affaire avec Mme Hugues ?

— Je l'ai connue quand il a été mort. Une fois, il m'avait dit dans une lettre qu'il était employé dans une agence de renseignements. Je ne savais pas ce qu'étaient ces agences. Plus tard, il m'écrivit : « Tu te rappelleras qu'il y a à se méfier du monde par le temps qui court. » Une autre fois, il me marqua sur son billet : « Papa, il ne faut jamais se mêler des affaires des autres. »

— Mais lorsque les journaux ont annoncé que Mme Clovis Hugues avait tiré sur Morin ?

— Comment voulez-vous que je suppose qu'il s'agissait de mon fils ? J'ignorais qu'il eût une affaire avec *les Clovis*. Et les journaux parlant d'un nommé Morin, agent, je ne pouvais pas supposer qu'on voulait parler de François. Quand M. Tartière m'a annoncé la triste nouvelle, nous avons tous pleuré. C'était le jeudi, je vous le répète. Mon fils était déjà dans la terre. Mais je résolus d'assister au procès.

La principale coupable, c'est Mme Corbion ; quand François est allé chez elle avec Clerget, si elle n'avait rien dit contre Mlle Royannes, mon garçon n'aurait pas inventé tout ça. Il en était incapable ! Pour moi, la Corbion a parlé.

— Que pensez-vous donc faire ?

— Je ne sais pas. J'irai en appel, je ferai tout. Il ne sera pas dit qu'on aura assassiné comme cela mon fils. Et puis, voyez-vous, on n'a pas de chance dans notre famille.

Une autre affaire Morin

Le père Morin poursuit :

— En 1831, un autre Morin, le frère de mon père, a été assassiné à Bruxelles par son domestique, un nommé Miroir. Mon oncle était marchand de peaux. Il était allé en Belgique pour faire des achats et il avait emporté une assez forte somme d'argent. Miroir l'attendit le soir, au bord d'un chemin, l'assomma à l'aide d'une canne qu'il avait plombée lui-même avec six livres de plomb, lui coupa la gorge et s'enfuit après l'avoir volé. Un peu plus tard, on le pinça. Les juges de là-bas l'ont condamné à perpétuité. Il n'y a qu'à Paris, voyez-vous, qu'on a le droit de tuer son semblable.

Si ma pauvre fille avait été à la place de Mme Hugues et que j'aie fait partie du jury, j'aurai répondu : oui, l'accusée est coupable.

— Etes-vous allé sur la tombe de votre fils depuis que vous êtes à Paris ?

— Oui. Je suis arrivé ici le samedi 3. Le lundi 5, je suis *été* au cimetière d'Ivry où il est enterré dans la fosse commune.

— Ne pensez-vous pas lui faire élever un petit monument et le mettre dans une autre fosse ?

— Si j'avais de l'argent, je ferais mieux que ça, je ne le laisserai pas à Paris.

A ce moment, le père Morin pleure et reste quelques instants silencieux.

— On dit que Mlle Marie Bonnaire, la prétendue fiancée de Morin, a déjeuné avec vous, avant-hier, dans l'hôtel que vous habitez, rue de Châlons ?

— C'est vrai.

— Vous a-t-il semblé qu'elle aimait votre fils ?

— Oui, beaucoup.

— Et n'a-t-elle pas eu l'idée de se venger sur Mme Hugues ?

— Peut-être. Mais je lui ai dit qu'on ne doit pas tuer son semblable. C'est bon pour les chasseurs d'aller se mettre au bord du bois, derrière un arbre, pour tuer le loup. Je voulais qu'on donne à Mme Clovis Hugues une leçon, mais pas la mort. Les débats n'ont pas été bien. Il n'y a ou de bon que Berard des Glaieux et Bernard. Voilà des hommes de justice. Les autres ne savent pas ce que c'est que la justice. Mais soyez tranquille, ça ne lui portera pas bonheur, à Mme Clovis Hugues, d'avoir tué mon François.

Le père Morin nous quitta sur ce mot.

A cette heure, il doit avoir quitté Paris pour retourner à Compaine, en passant par Lyon et Issoire, où il compte consulter des magistrats.

Il est donc possible que l'affaire Clovis Hugues ne soit pas encore terminée. H. M.

FAITS DIVERS

La chapelle du prince impérial à Paris. — On élève en ce moment, au milieu de Paris, une chapelle commémorative, destinée à perpétuer le souvenir du prince impérial, fils de Napoléon III. C'est dans un coin des terrains retranchés du Champ-de-Mars, en bordure de l'avenue de la Bourdonnais, non loin de la Seine, qu'on est en train de construire ce monument funèbre, dont les travaux de gros œuvre touchent à leur fin. Ce monument est formé d'une coupole reposant sur un entablement, supporté lui-même par huit colonnes accouplées deux par deux. A l'extrémité du monument, faisant face à l'entrée située du côté du parc du Champ-de-Mars, se trouve une rotonde où sera placé un autel. Le monument reçoit le jour par quatre baies qui seront garnies de vitraux et par une verrière placée au-dessus de la rotonde, à la naissance de la coupole.

Le monument proprement dit mesure, hors d'œuvre, environ sept mètres de largeur sur onze mètres de longueur. La croix qui surmontera la coupole, aujourd'hui terminée, atteindra la hauteur d'un troisième étage. Ce petit monument funèbre sera décoré et orné avec une grande richesse ; sa coupole sera peinte par un des nos grands artistes, et l'intérieur sera presque entièrement en marbre. Samedi, on a déposé à pied d'œuvre les blocs de marbre blanc destinés à établir les gradins de l'autel, qui sera lui-même une œuvre remarquable, et comme richesse et comme bon goût.

La chapelle du prince impérial, une fois terminée, aura coûté près de 300,000 fr.; elle est construite par les soins et aux frais du prince Murat.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Les électeurs sénatoriaux de la Seine

Paris, 14 janvier. — Hier soir, à huit heures, avait lieu, à l'Hôtel-de-Ville, la réunion de la commission nommée le 28 décembre dernier par les délégués sénatoriaux en vue d'élaborer un programme pour l'élection du 15 janvier. La commission, composée de quarante-cinq membres, s'est constituée en nommant : président, M. Schœlcher, sénateur ; assesseurs, MM. Clémenceau et Maillard ; secrétaire, M. Weber. Après avoir entendu les propositions faites, la commission a décidé de s'en tenir à un programme aussi concis que possible. Voici celui qu'elle a adopté après longue discussion.

1° Révision intégrale de la constitution par une constituante élue par le suffrage universel. — 2° Suppression du Sénat. — 3° Subordination absolue du pouvoir exécutif au pouvoir législatif. — 4° Séparation des Eglises et de l'Etat. — 5° Protestation contre la politique de conquêtes et d'aventures. — 6° Magistrature élue. Extension du jury au correctionnel et au civil. — 7° Retour du département de la Seine au droit commun. Séparation du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris. Décentralisation départementale. Autonomie communale. — 8° Réforme égalitaire de notre régime économique et social. — 9° L'élu rendra compte de son mandat tous les ans.

La commission décide ensuite que les électeurs sénatoriaux seront convoqués en réunion plénière le 18 courant, salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville.

M. Ferry et ses interpellateurs

Paris, 14 janvier. — Le *Voltaire* croit savoir que M. Jules Ferry n'acceptera pas l'interpellation de M. Raoul Duval, puisqu'elle ne doit aboutir, la situation n'ayant pas changé, qu'à la réédition du débat qui s'est produit, en novembre dernier, sur notre action diplomatique et notre action militaire dans l'extrême Orient. En revanche, paraît-il, le président du conseil est prêt, dès aujourd'hui, à s'expliquer sur la retraite du général Campenon. Il aura fait à M. Raoul Duval une déclaration dans ce sens, à l'issue de la séance.

La loi sur le recrutement

Paris, 14 janvier. — Les journaux officieux croient savoir que le général Lewal, tout en étant partisan de l'incorporation totale du contingent sans dispenses, ne serait pas opposé à une libération anticipée des jeunes gens se destinant aux hautes études, lesquels devraient toutefois remplir les conditions fixées dans un examen qu'ils seraient appelés à passer au bout d'une période déterminée.

La publicité des exécutions capitales

Paris, 14 janvier. — La cour d'appel de Paris s'est réunie hier, en assemblée générale, pour examiner la proposition de loi relative à la publicité des exécutions capitales. Elle a été invitée par le garde des sceaux, ministre de la justice, à donner son avis sur ce projet de loi, adopté en première lecture par le Sénat.

La messe anniversaire de Napoléon III

Paris, 14 janvier. — D'après le *Gaulois*, la messe commémorative de la mort de Napoléon III, qui devait avoir lieu le 17 janvier, a été ajournée par le prince Victor, qui n'a pas voulu se prêter à la manœuvre de ses partisans, manœuvre qui consistait à lui faire prendre la place d'honneur réservée à son père, le prince Jérôme. Le prince Victor s'est toujours refusé à se poser, par un acte public, comme le chef du parti. Quelques impérialistes veulent faire célébrer la messe quand même, mais le prince Victor n'y assistera pas.

Incendie d'un château historique

Paris, 14 janvier. — Le château de Montaigne qui avait appartenu à M. Magne, ancien ministre des finances, et qui est aujourd'hui la propriété de son gendre, M. Thirion-Montauban, a été hier, bien malheureusement, la proie des flammes. Le feu a pris dans la chambre occupée par M. Feuillant, M. Thirion-Montauban, qui était à la Chambre, a appris cette triste nouvelle par une dépêche de Mme Thirion-Montauban, qui ajoutait : « Les enfants ont pu être sauvés, non sans peine. Il n'y a pas eu d'accident, heureusement. » M. Thirion-Montauban est parti hier soir pour la Dordogne.

La reconnaissance de Marseille

Marseille, 14 janvier. — Des commerçants notables de Marseille viennent d'ouvrir une souscription dans le but d'offrir au duc de Chartres, sous la forme d'un objet d'art, un témoignage de la reconnaissance marseillaise, en souvenir de la visite du prince pendant l'épidémie cholérique, et du dévoûment dont il fit preuve à cette époque.

Une conspiration tcherkesse

Paris, 14 janvier. — D'après une dépêche de Vienne, adressée au *Soleil*, une conspiration tcherkesse vient d'être découverte à Constantinople; on a opéré de nombreuses arrestations. La Porte est très inquiète, car beaucoup de hauts fonctionnaires, le préfet de police entre autres, sont tcherkesses ; en tout, il y a à Constantinople environ 30,000 hommes cette nationalité.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Dimanche 18 janvier 1885. — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 7 h. 3/4.

Grande représentation avec le concours de MM. Frédéric Achard, du Gymnase, Montlouis, de l'Odéon, Malard, Gœury, Mmes Marie Laure, de l'Odéon, Eugénie Petit, de la Gaîté.

Jonathan, comédie en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Pierre Giffart.

Monsieur Alphonse, pièce en 3 actes, de M. Alexandre Dumas (de l'Académie française).

Ordre du spectacle : 1° Monsieur Alphonse. — 2° Jonathan.

Prix des places : Loges, 4 fr. ; chaises, 3 fr. ; pourtour, 2 fr. ; 1re galerie, 1 fr. ; 2e galerie, 50 centimes.

Le bureau de location est ouvert à dater de ce jour, chez M. Lesguillon.

THÉATRE DES BOULEVARDS. — Boulevard Gambetta. — Direction : M. Deschamps. — Jeudi 15 janvier 1885. — Bureau à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 0/0

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Louis Couvreur, grand premier comique en tous genres, avec le concours de Mlle Eugénie Simon, ex-artiste du théâtre de Lille.

Mam'zelle Nitouche, opérette en 4 actes.

Risette ou les Millions de la mansarde, vaudeville en un acte.

Polka Piquée de M. X*** exécutée par M. Z*** et tout l'orchestre.

GRAND THEATRE DE LILLE. — Jeudi, 15 janvier. — Bureaux à 7 heures. — Rideau à 7 h. 1/2.

Avec le concours de Mlle Savenay.

Mam'zelle Nitouche, opérette en 4 actes.

Chalet à vendre, vaudeville en un acte.

AUX JEUNES MÈRES

Nous ne saurions trop recommander aux dames enceintes, pour maintenir leurs forces et les bien préparer au moment difficile de l'accouchement, l'usage des pilules Baric. Après la grossesse, elles trouveront dans cette précieuse préparation le meilleur moyen pour stimuler et réparer leurs forces. Guérison certaine des hémorragies, pertes de sang et flueurs blanches.

La boîte de 100 pilules (3 francs) dans toutes les pharmacies, à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien ; à Tourcoing, pharmacie Bruneau, 2, rue de Lille. 15j.19f.26m.30av.—10081

COMMERCE

Laines

LONDRES, 13 janvier.

Ventes publiques de laines Coloniales

Arrivages à Londres, pour la 1re série d'enchères, relevés le 13 janvier 1885. Ouverture le 20 janvier 1885.

Sydney		59.162 balles.
Port-Philippe		58.013 »
Van-Diémen		246 »
Adélaïde		24 763 »
Swan-River		535 »
Nouvelle-Zélande		5 134 »
Total d'Australie		147.913 balles.
» Cap de Bonne-Espérance		31 061 »
Ensemble		178.974 balles.
Réexpéditions probables :		
Australie	15.000 b.	27 000 »
Cap de B.-E.	12.000 »	
Arrivages actuels		151.974 balles.
Cargaisons flottantes :		
Australie	57.775 b.	64.826 »
Cap de Bonne.-Espérance	7.051 »	
Arrivages destinés aux enchères		216.800 balles.
Anciennes existences :		
Australie	6.700 b.	8 200 »
Cap de Bonne-Espérance	1.500 »	
Stock approximatif à l'ouverture		225.000 balles.

Draperie. — On écrit de Sedan au *Courrier de la Fabrique* :

Les affaires sont très calmes en ce moment, les inventaires ou leurs prétextes continuent et suspendent momentanément toute transaction.

Pas d'acheteurs sur place depuis quinze jours, quelques petits réassortiments forment tout le bilan des opérations commerciales au point de vue de la draperie.

Mouvement de la première semaine de 1885

Draperie		Laines	
1884 :	42.615 kil.	Arrivages :	58.694 kil.
1885 :	31.910 kil.	Expéditions	16.107 kil.

BUENOS-AYRES, 15 décembre.

Arrivages depuis le commencement de la saison 1,930,000 arr. ; dito de la quinzaine 750,000 arr. ; ventes dito environ 650,000 arr. Stock à ce jour 420,000 arrobes.

Les entrées de cette quinzaine ont été régulières et la demande est restée active pour les belles laines, dont les prix se maintiennent avec fermeté.

Les bonnes laines étant devenues plus abondantes et les laines moyennes offrant un meilleur choix, ces genres ont joui d'une bonne demande pour la fabrique et pour le peigne.

Par suite de la baisse du change, ont a pu opérer parfois un peu au-dessous des cours antérieurs, mais nous laissons néanmoins subsister nos cotations précédentes : laines supérieures à fabrique 5 fr. 25 à 5 fr. 35, belles laines du Havre 5 fr., bonnes laines d'Anvers 4 fr. 75, laines moyennes 4 fr. 60, agneaux fins, propres 4 fr. 50, sans frais de lavage.

Céréales et farines

PARIS, mercredi 14 janvier.

(*Dépêche spéciale*)

Farines. — 9 marques. — Tendance calme.

	Cours précéd.	Cours du jour.
Courant	45 60	45 50
Février	45 75	45 60
Mars-avril	45 50	45 —
4 de mars	46 60	46 60
Marque Corbeil	47 —	47 —

Circulation : 1900.

Blés. — Tendance calme.

Courant	20 90	20 90
Février	21 10	21 10
Mars-avril	21 50	21 50
4 de mars	21 80	21 80

Seigles. — Tendance calme

Courant	16 25	16 40
Février	16 40	16 40
Mars-avril	16 75	16 60
4 de mars	17 —	16 75

Par câble de MM. SIEGFRIED, GRUNER et Ce, représentés à Roubaix par M. JULES CAUET.

mardi 13 janvier. (Clôture).

MAÏS

NEW-YORK				CHICAGO			
Janvier	52 /.	Juillet	.. /.	Janvier	35 3/4	Juillet	.. /.
Février	49 1/2	Août	.. /.	Février	35 3/4	Août	.. /.
Mars	49 1/2	Sept.	.. /.	Mars	37 /.	Sept.	.. /.
Avril	.. /.	Octob.	.. /.	Avril	.. /.	Octob.	.. /.
Mai	49 1/2	Nov.	.. /.	Mai	40 1/4	Nov.	.. /.
Juin	.. /.	Déc.	.. /.	Juin	.. /.	Déc.	.. /.

FROMENT

Janvier	91 1/4	Juillet	.. /.	Janvier	79 3/4	Juillet	.. /.
Février	92 1/4	Août	.. /	Février	80 1/2	Août	.. /.
Mars	94 /	Sept.	.. /.	Mars	81 1/4	Sept.	.. /.
Avril	95 1/2	Octob.	.. /	Avril	.. /	Octob.	.. /.
Mai	97 1/4	Nov.	.. /.	Mai	86 /.	Nov.	.. /.
Juin	97 3/4	Déc.	.. /.	Juin	.. /.	Déc.	.. /.

PARIS, 13 janvier

Avoine. — Le grand livrable est ferme; les autres époques restent sans changement, par continuation.

Courant	17 ..	17 25	4 de mars	17 ..	.. ..
Février	17 25	..		.. ..	.. ..
Mars-avril	17 50	..		.. ..	.. ..

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

Huiles, Graines

ET TOURTEAUX

LILLE, mercredi 14 janvier.

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 k°l.	
	Cours du jr	C. pr.				
Colza	61 ..	60 50	21 ..	22 ..	18 ..